Camenulae n°10 – décembre 2013

Marion BELLISSIME

POURQUOI PAS ROMULUS ? LE RÉCIT DE L'ATTRIBUTION DU TITRE D'AUGUSTE DANS L'HISTOIRE ROMAINE DE CASSIUS DION (53. 16, 7-8)

Cassius Dion est un sénateur romain et un historien de langue grecque qui a vécu sous la dynastie des Sévères, à la fin du IIe siècle après J.-C. et au début du IIIe siècle. Il a rédigé une histoire de Rome qui couvre l'ensemble de la période allant de la fondation de la ville jusqu'à son époque. Cette œuvre monumentale de quatre-vingts livres, dont nous avons perdu une grande partie, couvre donc près d'un millénaire d'histoire mais certaines périodes ont, plus que d'autres, retenu l'attention de Dion. C'est le cas notamment de la fin de la République et des guerres civiles (deuxième moitié du Ier siècle avant J.-C.), du passage de la République à l'Empire et du règne d'Auguste (jusqu'en 14 après J.-C.), qui bénéficient d'un traitement approfondi puisque ces quelques décennies couvrent à elles seules une vingtaine de livres (livres 37 à 56). Cette focalisation sur cette période – marquée par de nombreux dysfonctionnements institutionnels et par des mutations politiques profondes – n'a rien d'étonnant : chez Cassius Dion, convaincu comme Polybe que l'histoire de Rome est inséparable de celle de son régime politique, la perspective institutionnelle est dominante et omniprésente. Elle informe le récit jusque dans ses plus petits détails et détermine certaines options narratives et interprétatives majeures qui distinguent nettement le témoignage de Dion de celui des autres sources traitant des mêmes événements. Un épisode en particulier, parmi beaucoup d'autres, témoigne de l'originalité de l'approche de Dion. Il s'agit de l'attribution du titre Auguste à Octavien en janvier 27 avant J.-C. : seuls Suétone et Cassius Dion nous donnent les détails de cet événement et leurs versions diffèrent. En comparant leur texte, nous verrons comment le récit d'un épisode historique peut varier en fonction du projet de l'auteur et comment le traitement du trio nominal Octavien-Romulus-Auguste révèle les principes historiographiques de Cassius Dion.

PRÉSENTATION DES DEUX TEXTES

À l'occasion d'une séance du Sénat en janvier 27, alors qu'Octavien est le vainqueur incontesté des guerres civiles et qu'il va entamer à Rome son septième consulat, les sénateurs décident de le distinguer et de lui décerner officiellement un surnom honorifique pour le remercier d'avoir mis fin aux guerres civiles et ramené l'ordre dans les institutions. Octavien est sur le point de devenir Auguste et l'Empire prend forme. Le surnom (*cognomen*) qu'il va recevoir est celui d'Auguste (*augustus* en latin, σεβαστός en grec) mais Suétone[1] nous apprend que le choix du surnom a fait l'objet d'un débat entre les sénateurs et que le surnom *Romulus* aurait pu être choisi.

[1] *Aug.*, 7. 4.

> *Postea Gai Caesaris et deinde Augusti cognomen assumpsit, alterum testamento maioris auunculi, alterum Munati Planci sententia, cum, quibusdam censentibus Romulum appellari oportere quasi et ipsum conditorem urbis, praeualuisset, ut Augustus potius uocaretur, non solum nouo sed etiam ampliore cognomine, quod loca quoque religiosa et in quibus augurato quid consecratur augusta dicantur, ab auctu uel ab auium gestu gustuue, sicut etiam Ennius docet scribens : Augusto augurio postquam incluta condita Roma est*.
>
> Plus tard, [Octave] prit le nom de Gaius César, puis le surnom d'Auguste, le premier, en vertu du testament de son grand-oncle, le second, sur la motion de Munatius Plancus ; certains sénateurs proposaient qu'il fût appelé Romulus, comme étant le second fondateur de la ville, mais ce fut le surnom d'Auguste qui prévalut, tant à cause de sa nouveauté que de son caractère plus grandiose, car ce terme, dérivé, soit d'*auctus* (« grandi, augmenté »), soit de l'expression *avium gestus* (« le geste des oiseaux ») ou *gustus* (« le goût des oiseaux »), s'applique également aux lieux sanctifiés par la religion et dans lesquels on fait une consécration quelconque, après avoir pris les augures, comme l'indique même le vers d'Ennius : « Après que l'illustre Rome eut été fondée sous d'augustes augures »[2].

Le passage de Cassius Dion qui nous intéresse[3] donne un aperçu différent de ce même épisode. Le nom de Romulus là aussi est mentionné mais les détails du débat ne sont pas les mêmes.

> Βουληθέντων γάρ σφων ἰδίως πως αὐτὸν προσειπεῖν καὶ τῶν μὲν τό, τῶν δὲ τὸ, καὶ ἐσηγουμένων καὶ αἱρουμένων, ὁ Καῖσαρ ἐπεθύμει μὲν ἰσχυρῶς Ῥωμύλος ὀνομασθῆναι, αἰσθόμενος δὲ ὅτι ὑποπτεύεται ἐκ τούτου τῆς βασιλείας ἐπιθυμεῖν, οὐκέτ' αὐτοῦ ἀντεποιήσατο ἀλλὰ Αὔγουστος ὡς καὶ πλεῖόν τι ἢ κατὰ ἀνθρώπους ὢν ἐπεκλήθη· πάντα γὰρ τὰ ἐντιμότατα καὶ τὰ ἱερώτατα αὔγουστα προσαγορεύεται. Ἐξ οὗπερ καὶ σεβαστὸν αὐτὸν καὶ ἑλληνίζοντές πως ὥσπερ τινὰ σεπτόν ἀπὸ τοῦ σεβίζεσθαι προσεῖπον.
>
> [Les sénateurs] voulaient donner [au jeune César] un nom qui lui fût vraiment propre mais ils ne s'accordaient pas sur leurs propositions et leurs choix ; au début, César, lui, souhaitait vivement se faire appeler Romulus mais il y renonça (en voyant qu'on le soupçonnait de ce fait d'aspirer à la royauté) et il se fit appeler Auguste, comme pour signifier qu'il était, d'une certaine façon, plus qu'humain. En effet, toutes les choses les plus estimées et les plus sacrées sont dites « augustes » : c'est pourquoi on l'appelle aussi en grec σεβαστός (au sens de « digne d'être vénéré ») de σεβίζεσθαι, « être vénéré »[4].

On voit donc que Suétone et Cassius Dion ne s'accordent pas sur les détails de cet épisode : ce ne sont pas les mêmes personnes, chez l'un et chez l'autre, qui proposent les surnoms et les raisons pour lesquelles ceux-ci sont évoqués, refusés ou acceptés sont différentes. Quelle est la cause de ces divergences ? Sont-elles imputables uniquement

[2] Traduction des passages de Suétone empruntée à H. Ailloud (Suétone, *Vie d'Auguste*, Paris, Les Belles Lettres, 1954).
[3] *Hist. Rom.*, 53, 16, 7-8.
[4] Traduction personnelle pour tous les passages de Dion, à partir de mon édition des livres 52 et 53 (en cours de préparation).

aux sources utilisées respectivement par Dion et Suétone qui suivraient donc ici deux traditions différentes ? Le témoignage de Suétone est souvent préféré par les historiens à celui de Dion dans la mesure où il est plus proche des événements. Mais ici, nous ne voulons pas revenir encore une fois sur le sens de l'événement en lui-même : bien des chercheurs ont déjà écrit sur la signification du cognomen *Augustus* ou sur l'intérêt qu'Auguste portait à Romulus[5]. À chaque fois, le témoignage de Dion a été utilisé pour compléter celui de Suétone. Les différences entre les deux textes n'ont presque jamais été relevées : on a parfois noté que Dion faisait passer le surnom *Romulus* pour un choix d'Octavien mais cette présentation des faits a été jugée grotesque par certains[6]. À notre connaissance, nul n'est allé plus loin dans la comparaison et n'a étudié le sens de ces différences : c'est ce que nous nous proposons de faire aujourd'hui car nous pensons que celles-ci permettent de comprendre l'originalité du projet historiographique de Dion.

Le choix d'une perspective institutionnelle

Nous voudrions montrer que Dion choisit de lire cet épisode sous l'angle institutionnel. Intéressons-nous d'abord au contexte des deux passages.

Contexte

Les deux textes sont en effet présentés dans un contexte très différent. Dans le cas de Suétone, le récit de l'attribution du surnom intervient au début de la *Vie d'Auguste* : après avoir présenté la famille d'Octave et raconté sa naissance et son enfance, comme il se doit dans une biographie, Suétone consacre un paragraphe à l'ensemble des noms attribués à Octave (*Gaius Octavius* à la naissance, *Gaius Julius Caesar Octavianus* après que son adoption par César a été validée en 44, *Imperator Caesar diui filius Augustus* à partir de 27)[7]. Le texte énumère simplement les dénominations, sans les commenter, hors de tout contexte historique. Lorsqu'il commence à parler d'Octave, Dion rappelle lui aussi brièvement les différents noms du personnage (46, 47) mais le texte qui nous intéresse et qui raconte les circonstances de l'attribution du titre « Auguste » apparaît, lui, sept livres plus loin, au milieu du livre 53. La question du surnom d'Octave n'est pas, comme chez Suétone, isolée du contexte historique dans lequel le débat a eu lieu au Sénat ; la description de cette séance s'inscrit dans le cadre plus large du récit de l'année 27 : Octavien vient d'entamer son septième consulat et, consul avec Agrippa, il a commencé à rénover une ville délaissée pendant les guerres civiles, épuré le sénat des membres qu'il jugeait indignes et restauré certains usages, dans le domaine sacré notamment. D'autre part le surnom *Augustus* est décerné à

[5] L.R. Taylor, « Livy and the name of Augustus », *CR*, 32, 1918, p. 158-161; K. Scott, « The Identification of Augustus with Romulus-Quirinus », *TAPhA*, 56, 1925, p. 82-105 ; J. Gagé, « Romulus-Augustus », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 47, 1930, p. 138-181 ; R. Syme, « *Imperator Caesar Augustus*. A Study in nomenclature », *Historia*, 7, 1958, p.172-188 ; J. Scheid, *Romulus et ses frères*, Rome, 1990, p. 702-703.

[6] W.K. Lacey, « Octavian in the Senate, January 27 BC », *JRS*, 64, 1974, p. 176-184.

[7] J.-M. Roddaz, « La métamorphose : d'Octavien à Auguste », *Fondements et crises du pouvoir*, S. Franchet d'Esperey, *et al*. (éds), Bordeaux, Ausonius Publications, 2003, p. 397-418.

Octavien après la séance du Sénat du 13 janvier 27, pendant laquelle, si l'on en croit le témoignage de Dion, il aurait prononcé un discours de renoncement au pouvoir et de réflexion politique. Octavien a sans doute pris la parole en tant que consul lors de la séance sénatoriale mais nous ne savons pas s'il a réellement proposé de se retirer du pouvoir ou si ce discours, que Dion est le seul à rapporter, est entièrement ou partiellement une création de l'historien. Quoi qu'il en soit, ce discours au sénat fait lui-même suite, dans l'œuvre de Dion, à un long débat à huis clos qui oppose Agrippa et Mécène, deux conseillers d'Octavien, sur la question du meilleur régime politique. Ainsi, du débat privé entre Agrippa et Mécène jusqu'au discours d'Octavien au Sénat, la question institutionnelle est au cœur des livres 52 et 53, c'est elle qui informe la mise en récit de Dion : il est donc impossible pour analyser le passage consacré au nouveau *cognomen* d'Octavien de ne pas tenir compte de ce contexte narratif si particulier. Nous voudrions montrer que le récit de l'attribution du surnom honorifique à Octavien, juste après ces discours, relève également de cette réflexion sur les régimes.

Un Romulus bifrons

Cette réflexion apparaît notamment dans les explications autour du surnom *Romulus* que nous voudrions étudier maintenant. Là encore, c'est la différence de traitement avec Suétone qui est intéressante. Suétone rappelle l'argument favorable à *Romulus* : appeler Octavien *Romulus* serait une façon de l'honorer en tant que second fondateur de Rome puisque l'un a fondé Rome et l'autre l'a sauvée des guerres civiles. *Quibusdam censentibus Romulum appellari oportere quasi et ipsum conditorem urbis* : « Certains jugeaient bon de l'appeler Romulus parce qu'il était pour ainsi dire lui aussi un fondateur de la ville ». Dion, lui, ignore cet argument positif et il présente l'argument *contra*. Il rappelle en effet l'*odium regni* qui était encore largement partagé par les citoyens romains : Auguste « craignait qu'on le soupçonnât de prétentions monarchiques », ὅτι ὑποπτεύεται ἐκ τούτου τῆς βασιλείας ἐπιθυμεῖν. Les Romains, à la chute de Tarquin, avaient juré qu'ils ne seraient plus jamais soumis à une monarchie et cette haine des rois, nourrie ensuite d'autres événements historiques, avait encore récemment contribué à la mort de César[8]. Le terme de *rex* était abhorré, ainsi que tout ce qui pouvait y faire penser[9] : diadème, pourpre ou… titre à connotation royale comme *Romulus*. Suétone n'a pas relevé ces raisons qui ont écarté le nom du premier roi de Rome. Au contraire, Dion, lui, met en avant ces connotations royales et en profite pour rappeler au premier plan de cet épisode la question de la nature du régime politique. Les historiens latins se sont peu penchés sur la définition du pouvoir d'Auguste au contraire des historiens grecs de Rome, qui ont une tradition historiographique centrée sur la question des régimes politiques, de leur analyse et de leur définition. De fait, alors que Suétone se contente de parler d'un *nouus status* (nouvelle constitution) fondé par

[8] Dans un passage consacré à César (*Hist. rom.,* 43, 46), Dion associe clairement *Romulus* et les intentions monarchiques du dictateur.

[9] Dans le discours que Cicéron prononce contre Antoine (*Hist. rom.,* 45, 32), les propos que Dion fait tenir à l'orateur condamnent violemment les titres de « roi », « dictateur » et « tyran », qui sont clairement associés.

Auguste[10], sans chercher à mettre un nom dessus, Dion n'hésite pas, lui, à insister sur les prétentions monarchiques d'Auguste et à décrire le régime sous ses traits monarchiques. L'épisode du surnom se clôt d'ailleurs sur cette définition sans ambiguïté du régime augustéen[11] :

> Οὕτω μὲν δὴ τό τε τοῦ δήμου καὶ τὸ τῆς γερουσίας κράτος πᾶν ἐς τὸν Αὔγουστον μετέστη καὶ ἀπ' αὐτοῦ καὶ ἀκριβὴς μοναρχία κατέστη. Μοναρχία γάρ, εἰ καὶ τὰ μάλιστα καὶ δύο καὶ τρεῖς ἅμα τὸ κῦρός ποτε ἔσχον, ἀληθέστατα ἂν νομίζοιτο. Τὸ μὲν γὰρ ὄνομα αὐτὸ τὸ μοναρχικὸν οὕτω δή τι οἱ Ῥωμαῖοι ἐμίσησαν ὥστε μήτε δικτάτορας μήτε βασιλέας μήτ' ἄλλο τι τοιουτότροπον τοὺς αὐτοκράτοράς σφων ὀνομάζειν· τοῦ δὲ δὴ τῆς πολιτείας τέλους ἐς αὐτοὺς ἀνακειμένου οὐκ ἔστιν ὅπως οὐ βασιλεύονται.
>
> C'est ainsi que tout le pouvoir du peuple et du Sénat passa à Auguste et que, dès lors, s'établit une véritable monarchie. On aurait tout à fait raison de considérer ce régime comme une monarchie (même s'il est arrivé que deux ou trois hommes aient eu le pouvoir en même temps) car même si les Romains, qui détestaient le mot même de monarchie, n'appelèrent jamais leurs empereurs « dictateurs », « rois », ou d'un quelconque autre titre similaire, ils sont à l'évidence gouvernés par un roi, puisque le pouvoir politique des empereurs est souverain.

L'occasion de définir l'Empire

Dans un dernier temps, nous voudrions montrer que cet épisode est encore une façon pour Dion de définir les institutions de l'Empire. Concentrons-nous d'abord sur le surnom *Augustus*.

Augustus, symbole du nouveau pouvoir

Comme nous l'avons déjà dit, beaucoup de choses ont été écrites sur la signification du surnom *Augustus*. En s'appuyant en particulier sur le texte de Suétone, on a mis en avant l'aspect sacré de ce nom qui renvoie à l'augure et aux auspices, en particulier la prise d'auspice fondatrice de Romulus que mentionne le vers d'Ennius rapporté par Suétone[12]. C'est par cette allusion à la fondation de Rome que le surnom *Augustus* est considéré comme l'équivalent de *Romulus*, sans les connotations politiques négatives. La figure de Romulus, faut-il le rappeler, était de fait très appréciée d'Auguste : on la retrouve dans sa politique iconographique et dans la poésie augustéenne[13]. Tout cela a déjà été étudié : je voudrais plutôt m'intéresser ici à la façon dont Suétone et Dion présentent la signification du surnom *Augustus*. Suétone et Dion utilisent tous les deux un comparatif pour décrire ce surnom, d'un côté *ampliore*, de l'autre πλεῖον (plus grand) : il s'agit à chaque fois d'un comparatif de supériorité qui pourrait faire allusion à l'autre étymologie du mot *augustus*, *auctus*, « grandi ». Mais Suétone parle du

[10] *Aug.*, 28, 4.
[11] *Hist. rom.,* 53, 17, 1-2.
[12] Auguste avait été augure et faisait très souvent figurer sur ses monnaies le bâton de l'augure, le *lituus*.
[13] En matière d'iconographie, on peut penser à la statue de Romulus, située à l'entrée du Temple de Mars Ultor sur le Forum d'Auguste ; quant à la poésie, on peut citer Horace, *Odes*, III, 3 et Virgile, *Énéide*, VI, 777-807.

surnom, il compare des surnoms (*ampliore cognomine* : un surnom plus grand que celui de Romulus) alors que Dion parle lui de la personne d'Auguste, de son être : il est (ὤν) quelque chose de plus qu'humain (πλεῖόν τι ἢ κατὰ ἀνθρώπους) et la comparaison s'étend à l'ensemble de l'humanité. D'autre part, si les deux auteurs signalent l'aspect sacré du surnom, Dion va plus loin que Suétone : là où Suétone en effet emploie un degré positif (*religiosa*, choses sacrées), Dion emploie lui le superlatif (ἐντιμότατα, ἱερώτατα, les choses les plus estimées, les plus sacrées)[14]. Il s'agit de la même notion mais dans une dimension toute autre. Cela témoigne sans doute d'une intégration du culte impérial plus achevée au IIIe siècle : la mention de la traduction de *Augustus* en grec (σεβαστός) rappelle d'ailleurs toute la tradition hellénistique du culte du souverain. Mais Suétone, déjà, ne répugnait pas à signaler la dimension divine d'Auguste. La différence de degré entre le témoignage de Suétone et celui de Dion s'explique aussi par la volonté de Dion de mettre en évidence la position très spéciale de l'empereur : il n'est pas le *princeps*, le premier parmi les autres, il est au-dessus d'eux.

Déplacement du pouvoir des sénateurs à l'empereur

Enfin, outre la position privilégiée et la toute-puissance de l'empereur, Dion a mis en évidence dans ces quelques lignes la transformation qu'a subie l'État romain avec le passage à l'Empire : le centre du pouvoir s'est déplacé du Sénat vers un homme, l'empereur. Il faut revenir à Suétone pour bien voir la perspective adoptée par Dion. Dans le texte latin, ce sont les sénateurs qui proposent le surnom *Romulus* et c'est encore un sénateur, Munatius Plancus, qui suggère *Augustus* : *alterum Munati Planci sententia, cum, quibusdam censentibus Romulum appellari oportere quasi et ipsum conditorem urbis, praeualuisset, ut Augustus potius uocaretur.* Maître de la décision comme le suggère le lexique (*sententia*, *censentibus*), le Sénat apparaît donc dépositaire du pouvoir décisionnel et à la tête de la vie politique. Il en va tout autrement dans le texte de Dion. Cette fois, c'est Octavien lui-même qui souhaite être appelé *Romulus* et c'est aussi lui qui est à l'origine du changement en *Augustus* : ὁ Καῖσαρ ἐπεθύμει μὲν ἰσχυρῶς Ῥωμύλος ὀνομασθῆναι, αἰσθόμενος δὲ ὅτι ὑποπτεύεται ἐκ τούτου τῆς βασιλείας ἐπιθυμεῖν, οὐκέτ' αὐτοῦ ἀντεποιήσατο ἀλλὰ Αὔγουστος ὡς καὶ πλεῖόν τι ἢ κατὰ ἀνθρώπους ὢν ἐπεκλήθη. Les sénateurs disparaissent au seul profit d'Auguste, il n'est plus question de Munatius Plancus. Octavien est sujet de tous les verbes de la phrase. Les verbes de volonté (ἐπεθύμει, ἀντεποιήσαντο) mettent en avant la réalité de son pouvoir décisionnel et grâce aux verbes de perception (αἰσθόμενος), c'est de son point de vue que la scène est vécue. Auguste est le centre du texte comme il est le nouveau centre de Rome. En changeant la perspective narrative de cet épisode bref mais significatif, Dion expose les caractéristiques du nouveau régime.

[14] Là où Florus, qui achève son ouvrage sur un éloge d'Auguste, emploie le comparatif (II, 34) : *Tractatum etiam in senatu an, quia condidisset imperium, Romulus vocaretur ; sed sanctius et reverentius visum est nomen Augusti, ut scilicet jam tum, dum colit terras, ipso nomine et titulo consecraretur.* « On délibéra même au Sénat pour savoir si on l'appellerait Romulus, puisqu'il avait fondé l'Empire ; mais plus sacré et plus vénérable parut être le nom d'Auguste, sans doute pour que dès sa vie terrestre son nom même et son titre fissent de lui un dieu. » (Florus, *Œuvres*, II, Paris, Les Belles Lettres, 1967, texte édité et traduit par P. Jal).

Cassius Dion est un des historiens qui nous renseigne le plus sur le règne d'Auguste ; toutefois la distance qui le sépare de la période en question incite souvent à la prudence, de même que son goût pour la rhétorique. La version que donne Suétone de l'épisode du titre d'Auguste semble mieux informée et plus probable. En revanche, la version de Dion s'inscrit dans un travail d'analyse politique approfondie que ne mène pas Suétone et qui irrigue l'ensemble des livres augustéens. C'est en cela que son témoignage trouve une grande partie de son intérêt. Dion était tout aussi féru de présages et de signes : qu'aurait-il dit du choix de Romulus s'il avait su que l'empereur qui porterait finalement ce prénom serait en réalité le dernier empereur de Rome ?

Bibliographie

Balsdon J.P.V.D., Review on P. Sattler, « Augustus und der Senat », *Gnomon*, 33, 1961, p. 393-396.

Gagé J., « Romulus-Augustus », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 47, 1930, p. 138-181.

Lacey W.K., « Octavian in the Senate, January 27 BC », *Journal of Roman Studies*, 64, 1974, p. 176-184.

Millar F., *A Study of Cassius Dio*, Oxford, Clarendon Press, 1964.

Scott K., « The identification of Augustus with Romulus-Quirinus », *Transactions of the American Philological Association*, 56, 1925, p. 82-105.

Scheid J., *Romulus et ses frères*, Rome, École française de Rome, 1990, p. 702-703.

Syme R., « *Imperator Caesar Augustus*. A Study in Nomenclature », *Historia*, 7, 1958, p. 172-188.

Taylor L.R., « Livy and the name Augustus », *Classical Review*, 32, 1918, p. 158-161.